



Macon, mardi 31 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01468

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°(non numéroté) DDT 01 le 12/05/22

**Manifestation nautique et activités
nautiques (Initiations canoës et avirons)****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les
deux sens)**

- le 12/06/2022 de 09:30 à 18:30

o Saône

entre les pk 27.000 et pk 27.500 - Toute la largeur de la voie

**Réduire la vitesse (à 6 km/h) (tous les usagers - dans les deux
sens)**

- le 12/06/2022 de 09:30 à 18:30

o Saône

entre les pk 26.500 et pk 28.000 - Toute la largeur de la voie

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 12/06/2022 de 09:30 à 18:30

o Saône

entre les pk 26.500 et pk 28.000 - Toute la largeur de la voie

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 12/06/2022 de 09:30 à 18:30

o Saône

entre les pk 26.500 et pk 28.000 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Le Club Aquatique de Parcieux Saône Vallée organise des baptêmes en avirons et canoës sur la Saône du PK 27.000 au PK 27.500, en rive gauche, sur les communes de Parcieux et Reyrieux.

La pratique du ski nautique dans la bande de rive de 20 m en rive gauche, ainsi que le stationnement des bateaux autres que ceux participant à la manifestation, sont interdits sur la Saône entre le PK 27.000 et le PK 27.500. Les usagers de la voie d'eau doivent observer une **vigilance particulière, réduire leur vitesse, éviter les remous, à l'approche de la manifestation entre le PK 26.500 et le PK 28.000.** Ils devront également rester à l'écoute du réseau VHF (canal 10). Deux bateaux de sécurité seront positionnés l'un à l'amont et l'autre à l'aval de la zone concernée.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

13/06/2022

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK